

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique, de
la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la nature

Direction des ressources humaines

Arrêté du 19 février 2026

**portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission
paritaire de pilotage et de suivi du dispositif de protection sociale complémentaire**

NOR : TECK2604385A

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 827-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, notamment le II de l'article 1er ;

Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-633 du 22 avril 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'accord interministériel du 26 janvier 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales réalisées du 1er au 8 décembre 2022 et la publication en ligne des résultats électoraux pour les comités sociaux d'administration au sein des services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique et de certains services du Secrétariat d'Etat à la mer ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants par chaque organisation syndicale au sein de la commission paritaire de pilotage et de suivi,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés à la commission paritaire de pilotage et de suivi en qualité de représentants du personnel :

Organisations syndicales	Membres titulaires	Membres suppléants
FO 24,9% des voix	Monsieur François DENEUX	Monsieur Arnaud GEOFFROY Monsieur Jacques DOTU
CGT 24,0% des voix	Monsieur Bruno PIEL	Madame Jocelyne PELE Madame Isabelle ROBERT
CFDT 18,9% des voix	Monsieur Éric TAVERNIER	Monsieur Dominique VINCENT Monsieur Benjamin JACQUES
UNIPF-UNSA 18,5% des voix	Monsieur Antoine de PINS	Madame Annie HUYGHE Madame Gwenaëlle HIRTZIG
SNCTA-SNPL 7,2% des voix	Monsieur Michel COZ ELLEOUE	Monsieur Tarik HOUARI Monsieur Pierre PEYROT
FSU 6,6% des voix	Monsieur Jean-Noël GAUTIER	Madame Amélie BUNEL Madame Véronique CARACO- GIORDANO

Article 2

Sont désignés à la commission paritaire de pilotage et de suivi en qualité de représentants de l'administration :

La directrice des ressources humaines ;

La cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail - SG/DRH/D ;

Le directeur du centre ministériel de gestion des personnels - SG/DRH/CMGP ;

La secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France ;

Le directeur des ressources humaines et des moyens de Météo-France ;

Le sous-directeur des politiques sociales, de la prévention et de la protection sociale complémentaire - SG/DRH/D/PSPP.

Membres suppléants :

L'adjointe à la directrice des ressources humaines ;

L'adjoint à la cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail - SG/DRH/D ;

L'adjoint au directeur du centre ministériel de gestion des personnels - SG/DRH/CMGP ;

La directrice des ressources humaines de l'Office Français de la Biodiversité ;

L'adjointe au sous-directeur des politiques sociales, de la prévention et de la protection sociale complémentaire SG/DRH/D/SPP ;

La cheffe du bureau des prestations sociales, SG/DRH/D/PSPP/PSPP2.

Représentants de l'actuaire :

Titulaire : L'associé Président de Premium Consulting

Suppléant : Le directeur santé prévoyance, Premium Consulting

Article 3

Est abrogé l'arrêté du 29 août 2025 relatif à la désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission paritaire de pilotage et de suivi du dispositif de protection sociale complémentaire.

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait le 19 février 2026

Pour les ministres et par délégation,
La cheffe du service développement
professionnel et des conditions de travail

Stéphanie GILARDIN